REUNION DU CONSEIL DU SIVOM

Séance du 31 mars 2026

Le 31 mars 2026, à 19 h 00, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple, désignés par les conseils municipaux respectifs, se sont réunis en séance extraordinaire dans la salle de la mairie de Wahlbach sur convocation du Président, Monsieur Thiébaut SCHELLENBERGER, en date 24 mars 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales.

Présents : SCHELLENBERGER Thiébaut, ZINNIGER Roger, MARTIN Anthony, BILGER Véronique, FREY Jean-Marc, GUERRA Laurence, MULLER Fabien, NAAS Pascal, WILHELM Emmanuel, MARX Patrick.

Absente excusée : MONTACLAIR Fanny remplacée par son suppléant Patrick MARX

Ordre du jour :

1. ► Installation du nouveau Conseil du Sivom
2. ► Désignation du secrétaire de séance
3. ► Election du Président
4. ► Détermination du nombre de Vice-Présidents
5. ► Election des Vice-Présidents
6. ► Détermination du nombre d'assesseurs
7. ► Indemnité de fonction du Président
8. ► Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
9. ► Mise à disposition d'un assistant de prévention auprès de la commune de Wahlbach
10. ► Divers

01 – INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL DU SIVOM

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thiébaut SCHELLENBERGER, Président. Après lecture des délibérations des conseils municipaux des deux communes, portant désignation des délégués appelés à siéger au sein du Comité du SIVOM, le Président a déclaré installer dans leur fonction de membres du comité du SIVOM de WAHLBACH-ZAESSINGUE :

- Pour la commune de ZAESSINGUE:
 Les titulaires :
 ZINNIGER Roger, FREY Jean-Marc, GUERRA Laurence, NAAS Pascal, WILHELM Emmanuel.

 Les suppléants :
 Béatrice PINA, Philippe NAAS, Valérie KELLER, Noémie WINDENBERGER et Nathalie BREI.

- Pour la commune de WAHLBACH :
 Les titulaires :
 MARTIN Anthony, SCHELLENBERGER Thiébaut, BILGER Véronique, Fanny MONTACLAIR, Fabien MULLER.

 Les suppléants :
 MENGIS Emmanuel, LITZLER Guy, MARX Patrick.

02 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Laurence GUERRA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil du Sivom.

03 – ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Roger ZINNIGER, doyen d'âge, invite le Comité à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-2 qui rend applicable au président et aux membres de l'organe délibérant les dispositions relatives aux maires et adjoints.
Monsieur Roger ZINNIGER demande aux potentiels candidats de se déclarer et invite le Comité à procéder à l'élection du Président.
Deux candidats se déclarent : Monsieur Thiébaut SCHELLENBERGER et Monsieur Emmanuel WILHELM.

Suite au vote à bulletin secret, a obtenu :

Monsieur Emmanuel WILHELM	voix : 5
Monsieur Thiébaut SCHELLENBERGER	voix : 3
Bulletin blanc :	voix : 2

Monsieur Emmanuel WILHELM ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé Président et immédiatement installé. (Voir procès-verbal en annexe)

04 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE - PRESIDENTS

Le Comité, à l'unanimité,

Vu l'article L5211-10 du Code des Collectivités Locales, qui fixe le nombre de Vice – Présidents dans la limite de 30%,
Vu l'article 5 des statuts du SIVOM,
Vu le souhait exprimé par le Président de nommer deux Vice – Présidents,

Décide de créer deux postes de Vice - Présidents,

Charge le Président de procéder immédiatement à l'élection de ces deux Vice – Présidents.

05 – ELECTIONS DES VICE – PRESIDENTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Emmanuel WILHELM, à l'élection des Vice – Présidents.
Le Président propose les deux Maires comme Vice-Présidents et porte sa proposition aux votes.

Ont été élus :

- M. Anthony MARTIN, 1er Vice-Président, chargé des affaires scolaires.
- M. Roger ZINNIGER, 2ème Vice-Président, chargé du personnel technique et du service incendie.

Anthony MARTIN, Roger ZINNIGER, ayant obtenu la majorité des suffrages (neuf voix pour et une abstention), ont été proclamés Vice - Présidents et ont été immédiatement installés. (Voir procès-verbal en annexe)

06 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ASSESSEURS

Le Président, vu le nombre peu important de personnes siégeant au Comité, propose de nommer comme assesseurs tous les autres membres du Comité n'ayant pas encore d'autres attributions.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

07 – INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT

Vu l'article L 5211-12 et R5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, pris en application de la loi 2002-276 du 27 février 2002, qui détermine désormais le régime indemnitaire des Présidents et Vice - Présidents des établissements publics de coopération intercommunale et fixe les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Considérant que la population totale du Sivom de Wahlbach-Zaessingue se situe entre 500 et 999 habitants,

Considérant qu'il appartient au Conseil du Sivom de fixer, dans les conditions prévues par la loi, l'indemnité de fonction versée au Président, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 et suivants,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- fixe avec effet immédiat et pour la durée du mandat le montant de l'indemnité du Président pour l'exercice effectif de ses fonctions au taux maximal qui est actuellement de 6.69% de l'indice 1027.
- cette indemnité sera versée mensuellement.

08 – INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

N'ayant pas eu de retour du comité social territorial du Centre de Gestion, ce point est remis à la prochaine séance.

09 – MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION AUPRES DE LA COMMUNE DE WAHLBACH

En vertu des dispositions contenues à l'article L812-1 du Code général de la fonction publique (anc. art. 108-3 L84-53) et à l'article 4 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent désigner un assistant de prévention.

L'assistant de prévention a notamment pour rôle de conseiller et d'assister l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Pour satisfaire à cette obligation, l'autorité territoriale peut :

- désigner un agent en interne,

ou

- passer convention pour une mise à disposition d'un assistant de prévention avec une commune ou un EPCI dont est membre la commune.

En date du 16 mars 2026, la commune de Wahlbach a sollicité le Sivom Wahlbach-Zaessingue (administration d'origine) pour la mise à disposition de son assistant de prévention.

Ces missions seraient exercées sous la responsabilité de l'autorité territoriale de l'administration d'accueil pour une durée de 3 ans à raison de deux jours par an. Les modalités de mise à disposition seront fixées par une convention signée entre les parties.

L'administration d'accueil remboursera l'administration d'origine.

Ces précisions étant apportées, l'organe délibérant, autorise l'autorité territoriale à accepter de mettre Monsieur Timothé NAEGELEN, à disposition de la commune de Wahlbach pour les missions d'assistant de prévention, à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

10 – DIVERS

10-01 JOUR ET HORAIRE DES REUNIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Les réunions auront lieu le lundi à 19 h 00.

10-02 REPAS DES EMPLOYES

Le repas des employés aura lieu le 18 septembre 2026.

10-03 PASSATION DE COMMANDEMENT

La passation de commandement aura lieu le samedi 06 juin 2026 à 11 heures sur la commune de Wahlbach. Le secrétariat prendra contact courant avril avec le SDIS et le chef de corps pour l'organisation de cet évènement.

La séance est levée à 21 h 15.

Le Président :
Emmanuel WILHELM

Tableau des signatures
pour l'approbation du compte-rendu des délibérations
du Conseil du SIVOM Wahlbach-Zaessingue
Séance du 31 mars 2026

Ordre du jour :

1. ► Installation du nouveau Conseil du Sivom
2. ► Désignation du secrétaire de séance
3. ► Election du Président
4. ► Détermination du nombre de Vice-Présidents
5. ► Election des Vice-Présidents
6. ► Détermination du nombre d'assesseurs
7. ► Indemnité de fonction du Président
8. ► Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
9. ► Mise à disposition d'un assistant de prévention auprès de la commune de Wahlbach
10. ► Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature
Emmanuel WILHELM	Président	
Laurence GUERRA	Secrétaire	